

AG/RES.1763 (XXX-O/00)

**SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DES CONCLUSIONS DE LA
RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE DU CONTINENT AMÉRICAIN**

(Résolution adoptée à la quatrième séance plénière
tenue le 6 juin 2000)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

VU le rapport final de la troisième Réunion des ministres de la justice du Continent américain (REMJA-III/doc.14/00 rev.2) tenue à San José de Costa Rica du 1^{er} au 3 mars 2000;

CONSIDÉRANT que la poursuite de la mise en œuvre des nombreuses activités figurant dans les conclusions et recommandations adoptées par la troisième Réunion des ministres de la justice du Continent américain (REMJA-III) constitue un facteur fondamental dans le renforcement de l'entraide juridique et judiciaire dans les Amériques,

DÉCIDE:

1. De charger le Conseil permanent de poursuivre les travaux du Groupe spécial chargé de la mise en œuvre des recommandations des Réunions des ministres de la justice des Amériques dans le but d'assurer que des suites soient données aux conclusions et aux recommandations adoptées pendant la troisième Réunion précitée.

2. De charger le Conseil permanent d'exécuter les activités citées dans la présente résolution en fonction des ressources allouées dans le Programme-budget et d'autres ressources, et de demander à cet organe de soumettre un rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente et unième Session ordinaire sur la mise en œuvre de cette résolution.